

Joindre l'utile à l'agréable

Pour ceux et celles qui désirent concilier déplacements quotidiens, sport, détente et respect de l'environnement, le vélo est tout indiqué.

En développant ses itinéraires cyclables inter-quartiers, la ville de Vannes offre la possibilité aux vannetais et visiteurs d'utiliser le vélo pour l'ensemble des déplacements urbains.

Trajet travail, trajet plaisir... à Vannes, le vélo est le mode de transport idéal !

Tout cycliste se doit de faire preuve de prudence, de vigilance et de courtoisie envers ceux et celles avec qui il partage la rue.

Vélocéa

Service de vélos en libre-service :

20 stations à disposition, réparties sur toute la ville

Pour s'abonner :

Par internet www.veloce.fr, rubrique "je m'abonne"

Par téléphone, création de compte client

au 02 72 24 12 24

En agence commerciale INFOBUS, place de la République, pour les abonnements annuels uniquement.

Multiplés formules d'abonnement disponibles et toujours la première 1/2 heure gratuite !

Et pour tous ceux qui utilisent déjà le bus, un tarif préférentiel "bus + vélo" est proposé.

Pour tout renseignement : 02 97 01 22 33

VELOCEA is a self-service bike station. 20 stations are spread around the city.

You can register by :

- Internet at www.veloce.fr, ' Sign up ' item.

- Telephone. Create your customer account through 02.72.24.12.24.

- The INFOBUS office, located 'place de la République'.

For annual subscriptions only.

Various subscription formulas are available and the first half hour is always free !

For any further information, call 02.97.01.22.33



Le vélo : bon pour la santé,
bon pour l'environnement
Bonne route !



Ville de Vannes
BP 509 – 56019 Vannes cedex
Tél. : 02 97 01 60 00
contact@mairie-vannes.fr
www.mairie-vannes.fr

ABI 103 VANNES 01/24/2008 - Crédits photos : Mairie de Vannes - Fotoban

Circuler à vélo à Vannes

VANNES ON A BIKE

Pour vous rendre la vie **plus facile**


VANNES
www.mairie-vannes.fr

Circuler la nuit :

Il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement de son éclairage avant de prendre son vélo.

- **A l'avant** : 1 phare blanc ou jaune et un réflecteur blanc.
- **A l'arrière** : 1 feu et un réflecteur rouge.
- **De côté** : des réflecteurs orange, visibles latéralement et sur les pédales.
- **L'éclairage actif** (permet de voir et d'être vu) et **l'éclairage passif** (permet d'être vu) sont indispensables pour circuler de nuit ainsi que par temps de pluie et de brouillard.



L'équipement du cycliste

Des accessoires qui facilitent et sécurisent la pratique du vélo :

- un gilet haute visibilité et des pinces à vélo réfléchissantes
- un casque
- un avertisseur sonore
- un écarteur de danger
- un rétroviseur de vélo
- un bon cadenas



Circuler en zone de rencontre, 30 et aires piétonnes

Dans le périmètre de ces zones particulières, les voies en sens unique sont autorisées à double sens pour les vélos.

(Pour les zones 30, le contre-sens n'est pas automatique mais accordé sur arrêté du Maire)



Astuces pour le transport à vélo !

Vous pouvez facilement utiliser votre vélo pour faire l'ensemble de vos achats, pour peu que vous l'équipez d'un petit matériel de type :

- un panier fixé au guidon ou sur le porte-bagages
- des sacoches métalliques ou imperméables
- une remorque-caddy, utilisable aussi bien à pied qu'à vélo.

Grâce à ce type d'équipements vous pourrez transporter sans souci jusqu'à 30 kg. Et afin de limiter les achats en voiture, pensez à la livraison à domicile pour les volumes plus importants.



Une cohabitation réussie

Surveiller les voitures, camions et bus

- Ne jamais s'arrêter sous les rétroviseurs ou à leur hauteur
- Ne jamais doubler un bus ou un camion par la droite
- Ne pas dépasser les véhicules lors de manœuvre
- Veiller aux ouvertures de portières
- Anticiper le fait qu'une voiture qui vous longe par la gauche peut tourner à droite
- Faire attention aux sorties de voitures
- S'éloigner d'environ 1 mètre du trottoir et des voitures en stationnement afin d'éviter les ouvertures inopinées de portières
- Penser à être vu : pensez aux angles morts des conducteurs de camions et de bus et au besoin signalez-vous.



Quelques règles de circulation

Respecter les piétons :

Ne pas rouler sur les trottoirs, ceux-ci étant dédiés aux piétons et poussettes exceptés pour les enfants de moins de 8 ans
Respecter les piétons engagés sur les passages protégés

Respecter le code de la route :

Respecter les feux de signalisation et marquer les stops sauf si une signalisation dérogatoire appropriée autorise les cyclistes
Ne pas emprunter de voie en sens interdit (hors zones de rencontre, 30 et aires piétonnes)
Ne pas dépasser les véhicules par la droite en l'absence de bandes cyclables

Changement de direction :

Tendre le bras, ne pas changer de direction au dernier moment.
Garder systématiquement le contact visuel avec les autres conducteurs pour s'assurer d'être vu

Une cohabitation respectueuse entre piétons, cyclistes et automobilistes est le gage d'une circulation fluide et sans accident !